

# Le Pacifique | CDC

## ACCOMPAGNEMENT DES COMPAGNIES

### 1/ Mise à disposition et prêt de studio

#### Pour qui ?

Les studios sont mis à disposition des compagnies professionnelles en période de création, de répétitions, de reprise de rôle, d'audition...

Ils sont prioritairement destinés aux compagnies chorégraphiques mais concernent aussi les équipes du théâtre, des arts du cirque et de la musique.

#### Quoi ?

##### Un studio de répétitions :

Les studios sont **mis à disposition** contre une participation aux frais (PAF) ou **prêtés de manière gracieuse**.

Ces modalités sont décidées par Christiane Blaise, directrice artistique, lors l'étude du dossier de demande.

PAF : à partir de 3€/h HT (tva 19,6%) pour le studio sud, à partir de 6€/h HT pour le studio nord

##### Un espace de visibilité pour les professionnels :

Les compagnies peuvent organiser une présentation professionnelle de leur travail, en cours ou abouti, en totalité ou en partie, en condition studio en accord avec Le Pacifique | CDC. Les studios sont mis à disposition ou prêtés.

**N.B. :** La gratuité et la mise à disposition à moindres frais des studios représentent pour les compagnies un soutien à la production non négligeable, dont l'apport peut être valorisé dans un budget de production.

Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont dans tous les cas à la charge de la compagnie. Le Pacifique | CDC fournit si besoin des pistes d'hébergement.

Les studios peuvent être loués pour l'organisation de stage à des conditions différentes, se renseigner.

#### Quel calendrier ?

La période et la durée (1 jour à plusieurs semaines) sont proposées par la compagnie selon ses besoins. Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

#### Quel(s) engagement(s) ?

La compagnie ayant bénéficié d'un studio s'engage à mentionner sur les documents de communication du projet accueilli au Pacifique | CDC :

Avec la participation du Pacifique | CDC (si studio avec PAF)

Avec le soutien du Pacifique | CDC (si studio gratuit)

Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent avoir lieu si les artistes le souhaitent.

**Studio Pacifique nord :** boîte noire de 290m<sup>2</sup> avec des gradins et un pont lumière

Du lundi au samedi de 9h à 18h, possibilité jusqu'à 21h.

**Studio Pacifique sud :** studio lumineux de 170m<sup>2</sup>

Du lundi au samedi de 9h à 18h en période scolaire (sauf mardi 17h15) ; possibilité jusqu'à 21h en vacances scolaires.

Fermeture : en août ; entre Noël et jour de l'An.

Fiches techniques téléchargeables

Les horaires peuvent être modifiés, réduits par Le Pacifique | CDC, suivant les besoins et activités, lors de sessions de formation (Entraînement du danseur de 10h à 12h), de spectacles ou manifestations publiques.

# Le Pacifique | CDC

## 2/ Résidence / coproduction / production déléguée

### **Pour qui ?**

Ces accompagnements s'adressent prioritairement aux compagnies professionnelles chorégraphiques ayant besoin d'un espace de travail ou de visibilité pour les professionnels, de moyens financiers, de soutien technique, administratif et artistique.

Les choix des compagnies appartiennent à la directrice artistique du Pacifique | CDC.

### **Quoi ?**

#### La résidence

- un studio de répétitions
- un espace de visibilité pour les professionnels et une répétition ouverte au public
- un espace de travail (bureau, wifi, photocopieuse...)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi des répétitions

Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont à la charge de la compagnie. Le Pacifique | CDC fournit si besoin des pistes d'hébergement.

#### La coproduction

- un soutien financier à la production
- une résidence si besoin
- un espace de travail (bureau, wifi, photocopieuse...)
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour le suivi du projet de création

#### La production déléguée (à partir de 2008-09)

- une résidence si besoin
- l'équipe du Pacifique | CDC (artistique, technique et administrative) pour la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de création

Plus concrètement, le Pacifique | CDC s'investit pour affiner le projet artistique avec le chorégraphe, élaborer le budget de production, trouver des financements, rechercher des diffuseurs en France et à l'étranger, gérer la logistique pendant les tournées.

### **Quels engagements ?**

Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent être demandés aux artistes, en accord avec la compagnie soutenue.

La compagnie ayant bénéficié du soutien du Pacifique | CDC s'engage à mentionner sur les documents de communication du projet accueilli :

- Coproduction en industrie au Pacifique | CDC (si résidence)
- Coproduction du Pacifique | CDC
- Production déléguée du Pacifique | CDC

La compagnie informe de l'évolution du projet.

# Le Pacifique | CDC

## MODE D'EMPLOI

Afin de bénéficier d'une des aides proposées par le Pacifique | CDC et que nous puissions traiter au mieux votre demande, voici quelques informations pratiques :

### 1/ Formuler votre demande par écrit

Pour cela, envoyez-nous :

- un **dossier du projet de création** dans lequel figurent impérativement l'argument, la distribution, les partenaires et le budget...
- une **demande précise** de la nature de l'aide souhaitée (prêt de studio, résidence, coproduction...)
- la **fiche « studio »** jointe dûment complétée, s'il y a besoin d'espace de travail
- une ou plusieurs **captations vidéo** (tous supports, environnement Mac), nous pouvons vous les renvoyer après visionnage si vous le souhaitez.

### 2/ Prise de rendez-vous avec la Directrice Artistique

Il est toujours important, dans la mesure du possible, de prévoir un temps d'échange avec les compagnies. Christiane Blaise rencontre régulièrement des chorégraphes et équipes artistiques, ce qui permet une meilleure appréhension du projet porté et des besoins nécessaires à sa réalisation.

### 3/ Réponse

Nous prenons connaissance régulièrement de tous les dossiers qui nous sont envoyés et nous nous attachons à répondre aux demandes selon un délai qui nous permet une étude attentive du projet à l'issue de laquelle nous vous faisons parvenir un **courrier réponse**.

### 4/ Planning et aspects administratifs

Il convient à ce stade et en fonction des modalités convenues de prendre contact avec l'équipe du Pacifique / CDC :

- **Tatiana Galleau**, chargée d'administration, pour le planning des studios
- **Philippe Quoturel**, responsable développement, pour la mise en œuvre des résidences et des co-productions

Une convention est signée entre l'association - support juridique de la compagnie et le Pacifique | CDC. En cas de mise à disposition de studio, une attestation d'assurance et un chèque de caution de 500 à 1000 euros (non encaissé sauf en cas de détérioration) sont demandés.

# Le Pacifique | CDC

## FICHE DE DEMANDE DE STUDIO

Les demandes des compagnies sont étudiées sur présentation du dossier du projet de création (dates de répétitions souhaitées, propos, distribution, budget prévisionnel...) adressées au Pacifique /Cie Christiane Blaise. Pour une meilleure gestion, nous vous remercions de remplir cette fiche de demande.

**Date :**

**Coordonnées :**

**Nom du chorégraphe / Nom de la Compagnie :**

**Adresse :**

**Contact administratif :**

**Tel / Mail :**

**Contact diffusion :**

**Tel / Mail :**

**Votre demande:**

**Période de travail souhaitée** (préciser si ferme ou variable) :

**Durée de travail souhaitée:**

**Studio souhaité :**       Pacifique Nord       Pacifique Sud

**Horaires de travail :**

**Nombre de personnes présentes :**

**Votre projet :**

**Titre de la pièce :**

**Partenaires éventuels :**

**Date éventuelle de la première :**

**Autres demandes :**